

MAIRIE D'AUZANCES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 2022 – 56 en date du 5 Décembre 2022
portant signature de l'avenant n° 3 à la convention de concession pour
le service public de la distribution de gaz
signée le 30 août 2010 avec Antargaz

Nombre de membres	15
Présents	12
Représentés	1
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auzances, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Auzances, sous la présidence de Madame Françoise SIMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 Novembre 2022

Présents : Françoise SIMON, Caroline LE CORRE, Leilha BERTHON, Georges DIONNET, Serge DESBOUDARD, Christian SCARAMUCIA, Jean-Pol GILBERT, Christine BICHON-MOREL, Chrystelle VAXIVIERE, Marie-Claude BOUGNOUX, Jean-Pascal HELION, Fabien JAMME.

Absents / Excusés : Françoise SUDI GUIRAL, Delphine DIONNET, Bastien GENDRAUD.

Pouvoirs : Delphine DIONNET à Leilha BERTHON

Secrétaire de séance : Marie-Claude BOUGNOUX

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 3 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz signée le 30 août 2010 avec Antargaz, pour uniformiser le catalogue des prestations et services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, en tant qu'autorité concédante :

- prend acte de la proposition du Concessionnaire,
- autorise l'application de ces nouvelles conditions tarifaires à la Concession
- approuve les termes et conditions des pièces jointes
- autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à ces nouvelles conditions contractuelles,
- autorise Madame le Maire à réaliser toute démarche utile et à signer tout document pour le bon aboutissement de ce dossier.

Certifié exécutoire,
A Auzances, le 5 Décembre 2022
Le Maire,

Françoise SIMON

